



communauté
de communes

Envoyé en préfecture le 21/03/2025

Reçu en préfecture le 21/03/2025

Publié le 21/03/2025

ID : 060-200066975-20250321-12_CC_130325-DE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil Communautaire du jeudi 13 mars 2025

Convocation

Date : 07/03/2025

Affichée et mise en ligne

Le : 07/03/2025

Délibération n°

12-CC130325

Nombre de Membres :

- En exercice : 44
- Présents : 30
- Pouvoirs : 5
- Votants : 35
- Absents : 9

Résultats :

- Pour : 35
- Contre : 0
- Abstention : 0

Liste des délibérations

Affichée et mise en ligne le : 14/03/2025

Délibération mise en ligne sur le site internet de la CCSSO le :

21 MAR. 2025

ATTRIBUTION DU MARCHÉ DE TRAVAUX POUR LA CONSTRUCTION D'UNE MAISON D'ASSISTANTES MATERNELLES (MAM)

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi 13 mars 2025, à vingt heures, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise se sont réunis à la Salle Jean Ruby - 5 route de Nanteuil - 60300 Mont-l'Évêque, sous la présidence de Monsieur Guillaume MARÉCHAL, Président, en session ordinaire, après avoir été convoqués le vendredi 7 mars 2025, conformément aux dispositions de l'article L.5211-11 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Président de séance : Monsieur Guillaume MARÉCHAL
Secrétaire de séance : Monsieur Pierre BOUFFLET

Siégeaient au Conseil Communautaire :

Monsieur ACCIAI Maxime	Madame JAUNET Christel
Madame BALOSSIER Françoise	Monsieur LEFEVRE Sylvain
Monsieur BATTAGLIA Alain	Madame LOZANO Michelle
Madame BENOIST Magalie	Madame LUDMANN Véronique
Monsieur BLOT Laurent	Monsieur MARÉCHAL Guillaume
Monsieur BOUFFLET Pierre	Madame MIFSUD Florence
Monsieur CHARRIER Philippe	Madame PALIN-SAINTE-AGATHE Martine
Monsieur CURTIL Benoit	Monsieur PATRIA Alexis
Monsieur de la BÉDOYERE Jean-Marc	Madame ROBERT Marie-Christine
Monsieur DUMOULIN François	Monsieur ROLAND Dimitri
Monsieur GAUDUBOIS Patrick	Madame SIBILLE Elisabeth
Monsieur GEOFFROY Rémi	Monsieur SICARD Bruno
Madame GLASTRA Delphine	
Monsieur GUEDRAS Daniel	

Ont donné pouvoir :

Monsieur BOULANGER Damien à Monsieur GEOFFROY Rémi
Monsieur GAUDION Philippe à Madame SIBILLE Elisabeth
Madame GORSE-CAILLOU Isabelle à Madame ROBERT Marie-Christine
Monsieur LESAGE William à Monsieur CHARRIER Philippe
Madame LOISELEUR Pascale à Madame LUDMANN Véronique
Madame MARTIN Emilie à Monsieur BOUFFLET Pierre
Monsieur NOCTON Laurent à Monsieur BATTAGLIA Alain
Madame PRUVOST-BITAR Véronique à Madame BENOIST Magalie
Madame TONDELLIER Viviane à Monsieur BLOT Laurent

Paraphes

--	--

Communauté de Communes Senlis Sud Oise

30 avenue Eugène Gazeau • 60300 Senlis

03 44 99 08 60

www.ccsso.fr

Ne siégeait pas au Conseil Communautaire mais était représenté par son suppléant :

Monsieur FROMENT Daniel représenté par Monsieur TESSON Gilles

Étaient absents

Monsieur DIEDRICH Wilfried
Madame GAUVILLE-HERBET
Monsieur GRANZIERA Gilles
Monsieur LAPIE Dominique
Monsieur MELIQUE Jacky
Monsieur NGUYEN PHUOC VONG Jean-Pierre
Monsieur REIGNAULT Patrice
Madame REYNAL Sophie

Le Président de séance vérifie les conditions de quorum : 30 présents et 5 pouvoirs.
Il constate que celui-ci est atteint et procède donc à l'examen de la question.

EXPOSÉ DES MOTIFS

Madame la Vice-Présidente rappelle à l'assemblée délibérante que,

La CCSSO s'est engagée dans la création d'une Maison d'Assistantes Maternelles (MAM) pour développer les places d'accueil du jeune enfant sur son territoire.

En avril 2023, la Communauté de Communes Senlis Sud Oise a acté l'acquisition de deux parcelles situées à Chamant. Elles figurent au cadastre sous les références B902 et B904 d'une superficie respective de 1 905 m² et de 201 m².



Le montant de la transaction s'est élevé à 85 000 euros HT, hors frais de notaire.

Une procédure de mise en concurrence a eu lieu du 5 avril au 26 avril 2024, pour le recrutement d'un maître d'œuvre. Il s'est vu attribuer une mission de maîtrise d'œuvre complète pour ce projet de construction.

Le classement des offres reçues a été présenté à la Commission d'Appel d'Offres du 28 mai 2024. Lors du conseil communautaire en date du 20 juin 2024, le marché de Maîtrise d'Œuvre (MOE) a été attribué au cabinet d'architectes LUSSO et LAURENT. Cette attribution a fait l'objet de la délibération N° 62-CC200624. Le marché MOE a été notifié le 20 août 2024 pour un montant de 67 284,00 € HT.

Le cabinet LUSSO et LAURENT a produit les études de conception de la MAM. Après validation de l'Assistant à la Maîtrise d'Ouvrage (AMO) et des services de la Petite enfance du Département, ces études ont donné lieu à la consultation des entreprises pour le marché de travaux de la MAM découpé en 12 lots.

La mise en concurrence s'est déroulée du 24 octobre 2024 au 21 novembre 2024. Une 1^{ère} phase de négociation a été menée avec les candidats ayant répondu à la consultation entre le 7 janvier et le 14 janvier 2024. Une seconde phase de négociation s'est déroulée du 31 janvier 2025 au 7 février 2025. Ces deux phases de négociation ont permis d'obtenir une réduction d'un montant de 69 804 € en comparaison de l'offre initiale.

Paraphes	
	

Il est proposé au Conseil communautaire d'approuver l'attribution de ce marché public de travaux et d'autoriser le président à en signer les pièces.

Après avoir entendu l'exposé,

LES MEMBRES DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Vu l'arrêté préfectoral en date du 14 novembre 2016 portant création de la communauté de communes dénommée Communauté de Communes Senlis Sud Oise ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 30 décembre 2017 portant modification des statuts de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.), et notamment ses articles L. 5211-1, L. 2121-29, L. 1311-9 et L. 1311-10 ;

Vu le Règlement Intérieur de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise ;

Vu l'article R2123-1 du Code la Commande Publique ;

Vu les articles L2122-21 et L2122-22-4° du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'avis d'appel à concurrence envoyé à la publication le 24/10/2024,

Vu le budget de l'exercice en cours,

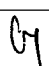
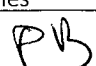
Considérant les offres finales reçues ;

Considérant l'analyse des offres établie par le Maître d'œuvre ;

DÉCIDENT A L'UNANIMITÉ

ARTICLE 1 : D'AUTORISER Monsieur le Président de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise ou son représentant à signer toutes les pièces des marchés attribués aux prestataires, ci-après nommés pour la construction de la Maison d'Assistantes Maternelles. Cette attribution sera effective sous réserve, pour ces derniers, de présenter l'ensemble des pièces candidatures et attributaires dans les délais définis. A défaut, les candidats se trouvant classés immédiatement après seront sollicités pour produire les documents nécessaires à l'attribution. Ceci pouvant être reproduit tant qu'il subsiste des candidatures recevables ou des offres qui n'ont pas été écartées au motif qu'elles sont inappropriées, irrégulières ou inacceptables :

- lot n°1 - Gros œuvre : Société HAINAULT pour un montant de 98 050.00 € HT (offre de base) ;
- lot n°2 - Charpente bois – Ossature bois : Société CM DEBRAINE pour un montant de 115 749.89 € HT (offre de base) ;
- lot n°3 – Couverture : Société EUROPE TOITURES pour un montant de 93 189.78 € HT (offre de base) ;
- lot n°4 - Menuiseries extérieures : Société HORIZONS pour un montant de 63 000.00 € HT (offre de base) ;
- lot n°5 - Cloisons – Doublages – Faux-plafonds : Société BELVALETTE pour un montant de 40 538.37 € HT (offre de base) ;
- lot n°6 - Menuiseries intérieures – Société BOITEL ET FILS pour un montant de 39 834.39 € HT (offre de base) ;

Paraphes	
	

- lot n°7 - Peinture – Sols souples : Société LES PEINTURES PARISIENNES pour un montant de 19 621.90 € HT (offre de base) ;
- lot n°8 – Electricité : Société SIDEM ELECTRICITE pour un montant de 40 355.25 € HT (offre de base) ;
- lot n°9 – Plomberie – Chauffage - Ventilation : Société ASFB pour un montant de 110 000.00 € HT (offre de base + PSE) ;
- lot n°10 - VRD : Société COLAS France pour un montant de 129 511.00 € HT (offre de base) ;
- lot n°11 - Clôtures – Espaces verts : Société PARADIS VERTS pour un montant de 51 772.00 € HT (offre de base) ;
- lot n°12 – Maçonnerie de pierre : Société HAINAULT pour un montant de 89 225.00 € HT (offre de base).

ARTICLE 2 : DE DONNER délégation au Président, ou à son représentant, pour prendre toute décision concernant l'exécution et le règlement desdits marchés ainsi que toute décision concernant ses avenants, le cas échéant.

ARTICLE 3 : D'INSCRIRE au budget 2025 les crédits nécessaires à la bonne exécution de ce marché.

Le Président de la Communauté de Communes est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission

En Sous-Préfecture le : 21 MAR. 2025

De la publication sur le site internet de la CCSSO : 21 MAR. 2025

Fait à Senlis, le

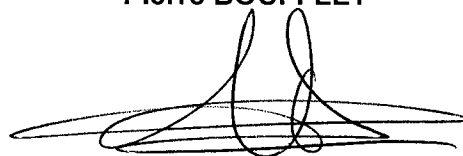
21 MAR. 2025

Guillaume MARECHAL



Président de la Communauté
de Communes Senlis Sud Oise

Pierre BOUFFLET

A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke at the end.

Secrétaire de séance

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Amiens, 14 rue Lemerchier, CS 81114, 80011 Amiens Cedex 01 dans un délai de deux (2) mois à compter de date à laquelle elle est devenue exécutoire. Le Tribunal Administratif peut être également saisi via l'application informatique télérecours citoyen accessible par le biais du site www.telerecours.fr